Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20261005-CC_2026_280-DE

Délibération n° 2026.280

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE FOUGÈRES AGGLOMERATION**

Séance du Lundi 5 octobre 2026 à 20 h 00

Le Conseil de Fougères Agglomération s'est réuni le **Lundi 5 Octobre Deux Mil Vingt-Six** à vingt heures au Siège de la Communauté d'Agglomération – Parc de l'Aumaillerie – 1 rue Louis Lumière - à LA SELLE EN LUITRE, sous la présidence de MME Alice LEBRET, Présidente.

Étaient présents : Alice LEBRET – *Présidente*

Rosi BORDET – Michel BRARD – Ghislaine DAVID – Christophe DEROYER – Gilbert FESSELIER – Alain FORET – Wilfrid GODEUX – Stéphane IDLAS – David LEBOUVIER – Marie-Laure NOËL – Louis PAUTREL – Anne PERRIN – *Vice-présidents délégués*

Denis CHOPIN – Aline LE BOUEDEC – *Conseillers délégués*

Daniel BALLUAIS – Rémi BALLUAIS – Anne BANNIER – François BOUVATTIER – Philippe BUINEAU – Céline CARRÉ – Hubert COUASNON – Pascal DALLÉ – Patricia DESANNAUX – Catherine DUCHATELET – Marylène FEVRIER – Magali FONTAINE – Zoé GALICHÉ – Christian GALLE – Amélie GARNIER – Henri-Claude GAUTIER – Hervé GUILLARD – Cécilia GUILLOIS – Claire GUINAUDEAU – Claude HERVÉ – Angélique HIGUINEN – Véronique LACONCHE – Elsa LAFAYE – Arnaud LECHEVALIER – Christian LEFEUVRE – Véronique PIGEON – Olivier POSTE – Philippe RAIPIN-PARVEDY – Patricia RAULT – Pierre-Antoine RAULT – Joachim RONDIN – Florian SALMON – Aldwin SOLLIER – Thierry TOUTAIN – Anne-Marie VEILLÉ, *Conseillers Communautaires*

Nombre de Conseillers Communautaires :	
En exercice :	58
Présents :	50
Pouvoirs :	1
Votants :	51

Date de la convocation : 29 septembre 2026

Date d'Affichage : 6 octobre 2026

Vote :	
Pour :	51
Contre :	0
Abstention :	0

Denis MANCEAU a donné pouvoir à Aline LE BOUEDEC

Franck ESNAULT est représenté par Véronique LACONCHE, sa suppléante
Jean-Louis QUILLIOT est représenté par Philippe RAIPIN-PARVEDY, son suppléant
Isabelle RICHARD est représentée par Marylène FEVRIER, sa suppléante

Étaient excusés :
Stéphane BARBE – Roger BUFFET – Benoît Du PORTAL – Franck ESNAULT – Mattéo GENAR – Anthony HUE – Laurent LEGENDRE – Denis MANCEAU – Jean-Louis QUILLIOT – Isabelle RICHARD – Sylvain THOMAS, *Conseillers Communautaires*

Secrétaire de séance : Stéphane IDLAS est désigné secrétaire de séance

2026.280 - Marchés publics - 20251300 - Requalification de la rue Alfred Kastler ZA de l'Aumallerie à Javené – Avenant N°1

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20261005-CC_2026_280-DE

Fougères Agglomération **2026.280**

2026.280 - Marchés publics - 20251300 - Requalification de la rue Alfred Kastler ZA de l'Aumallerie à Javené – Avenant N°1

Considérant que Fougères Agglomération a conclu un marché public de travaux pour la requalification de la rue Alfred Kastler ZA de l'Aumallerie à Janevé. Le marché a été attribué par la délibération du Conseil Communautaire n° 2026.070 en date du 9 mars 2026 à l'entreprise STPO pour un montant initial de 393 793.25 € HT, soit 472 551.90 € TTC.

Considérant qu'en réalisant les travaux, le Titulaire s'est aperçu que de l'argile était présent sous le terrassement prévu. Afin de permettre une installation pérenne, il a été décidé de retirer cette couche et de la remplacer par une structure granulaire. De plus, il a été nécessaire d'augmenter la chaussée à certains endroits, notamment face à l'entreprise KILOUTOU.

Considérant que pour optimiser le prix de l'avenant, des optimisations financières ont été réalisées concernant les prestations suivantes :

- Changement de material granulaire ;
- Non réalisation de la grave bitume dans le carrefour face à HTL ;
- Non pose des potelets anti-stationnement ;
- Le trottoir pour la piste cyclable a été abaissé (pour éviter des risques d'accident) ;
- Modification des implantations végétales.

Considérant que la clause de révision des prix du marché s'est avérée non conforme à la réalité de l'exécution, le présent avenant vient la corriger. Désormais, une révision sera effectuée par facture déposée. Les indices utilisés et la formule demeurent identiques.

Considérant que l'ensemble des prestations a été optimisé, le montant du présent avenant est de 13 040.70 € HT, soit 15 678.60 € TTC. Le nouveau montant du marché est de 406 834.05 € HT, soit 488 200.86 € TTC, soit une variation de + 3.31 % vis-à-vis du montant initial.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5211-1 et suivants ;

Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles L. 2194-1 et suivants ;

Vu l'avis de la Commission Commande publique en date du 23 septembre 2026 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2026.070 en date du 09 mars 2026 approuvant la signature du marché ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération DÉCIDE, à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** la signature de l'avenant n°1 portant le montant du marché à 406 834.05 € HT, soit 488 200.86 € TTC **;**
- **D'AUTORISER** la Présidente ou le Vice-Président délégué à signer tous les actes relatifs à cet avenant.

Fait et délibéré en séance le 05/10/2026
Pour expédition conforme,
La Présidente,
Alice LEBRET